

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - M. Jean-Louis AMIAUD, , Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, M. Olivier LE GUYADER, , Mme Jacqueline BLAIN, Mme Isabelle LACREUSE, Mme Bernadette MARTINEAU, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, Marie-José MORICE BOU SALA, Mme Laëtitia CAMUS, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Patricia VERGNAUD qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU
Mme Christelle BRILLAUD qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Antoine SANTOS qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY

Date de la convocation : 6 juillet 2022

M. Patrick PERDRIAU est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2022-07/01

OBJET : REHABILITATION DES DEPENDANCES DU PRIEURÉ – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes a décidé de répartir entre les communes, pour la période 2021-2022, une enveloppe de fonds de concours de 1 400 000 € dont 141 304.00 € attribué à la Commune des Brouzils.

Elle ajoute que compte tenu des règles d'application des fonds de concours (le montant du fond de concours ne peut excéder la part du financement assuré par la commune + la somme des subventions ne peut excéder 80% du coût du projet). Elle propose de solliciter l'attribution d'un fond de concours de 110 000.00 € pour le financement des travaux de réhabilitation des Dépendances du Prieuré.

Le Plan de financement du projet est le suivant :

Réhabilitation des Dépendances du Prieuré			
Dépenses TTC		Recettes	
Travaux	435 438.00 €	Fonds de relance 2021 (Départ.)	46 329.52 €
Contrôles/raccordements	24 000.00 €	DETR/DSIL (Etat)	118 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	19 680.00 €	Fonds de concours (Com-Com)	110 000.00 €
Divers et imprévus	31 800.00 €	FCTVA	83 810.99 €
		Autofinancement (Commune)	152 777.49 €
TOTAL	510 918.00 €	TOTAL	510 918.00 €

Montant à charge de la commune = 152 777.49 €

Montant sollicité au fonds de concours = 110 000.00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes de St Fulgent-Les Essarts pour cette opération à hauteur de 110 000.00 € et à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,




LE MAIRE,

Emilie DUPREY